

# ASSEMBLÉE NATIONALE

12 mars 2018

---

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2019 À 2025 - (N° 659)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° DN356

présenté par

M. Corbière, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, Mme Fiat, M. Lachaud, M. Larive,  
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,  
Mme Ressiguiier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

-----

### ARTICLE 2

#### RAPPORT ANNEXÉ

Supprimer la première phrase de l'alinéa 95.

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

La politique d'intervention militaire de la France est dictée par l'objectif de la paix, la nécessité et le souci de la défense de ses intérêts. Elle ne devrait donc pas être bornée par des considérations strictement financières. A contrario, les interventions extérieures ne devraient avoir aucun caractère automatique. C'est le sens de cet amendement de garantir à l'exécutif une marge de manœuvre réelle en matière d'action extérieure.